



**DOSSIER DE PRESSE**  
Rentrée agricole  
SPACE 2022

*Septembre 2022*



## LA RÉGION BRETAGNE FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

« Le deuxième été le plus chaud de l'Histoire, en France métropolitaine, va laisser des traces durables. Nous n'en mesurons pas encore toutes les conséquences sur nos productions, nos paysages et, bien entendu, sur le travail des femmes et des hommes qui participent à notre souveraineté alimentaire. Je sais compter sur l'engagement de la profession agricole et je veux dire en retour que la volonté de la Région est de travailler à ce que la Bretagne reste une terre de polyculture-élevage, consciente des enjeux climatiques et de sa responsabilité. »

**Loïc Chesnais-Girard,**  
Président de la Région Bretagne



## DES ÉLUS REGIONAUX MOBILISÉS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE BRETONNE



**Arnaud Lécuyer,**  
Vice-président de la Région  
en charge de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire  
et de l'alimentation



**Adeline Yon-Berthelot,**  
Conseillère régionale  
déléguée à l'installation

**Le nombre d'exploitations bretonnes  
engagées dans l'agro-écologie  
a doublé en 10 ans**

**Fière de celles et ceux  
qui font évoluer  
leurs pratiques agricoles,**

**LA RÉGION BRETAGNE VOUS DIT**

**MERCI.**

 [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)



Jeudi 8 septembre 2022,  
à Rennes

## Avant le SPACE 2022 (13-15 septembre)

# La souveraineté alimentaire et l'agroécologie, priorités de la Région

Pour ses 35 ans, le SPACE va réunir le monde agricole dans un contexte inédit, après les chaleurs records de cet été et l'absence de pluies qui ont pesé sur de nombreuses filières de production. À la veille de ce rendez-vous international où le climat occupera le devant de la scène, le Président de Région a fait le point, ce jeudi, sur les grands dossiers du moment et les enjeux de ces prochains mois. « *Le renouvellement des générations reste la priorité pour défendre notre modèle de polyculture-élevage et garantir notre souveraineté alimentaire* », a rappelé Loïg Chesnais-Girard qui a annoncé un coup de pouce exceptionnel de 12 millions d'euros.

Les agriculteurs abordent la rentrée dans l'incertitude, à l'issue d'un été marqué par une **canicule historique**, qui a fragilisé de nombreuses productions et risque de **peser sur le revenu des agriculteurs**.

Dans ce contexte, Loïg Chesnais-Girard et son Vice-président en charge de l'agriculture, Arnaud Lécuyer, souhaitent faire un geste fort envers les exploitants engagés dans les transitions : la Région va verser une aide exceptionnelle aux agriculteurs qu'elle accompagne habituellement via des crédits européens (FEADER).

### La Région se bat pour la bio

Alors que les aides au Maintien en Agriculture Biologique (MAB) devaient disparaître l'an prochain, **la Région a obtenu de l'État de pouvoir aider les agriculteurs une année supplémentaire**. La collectivité avait déjà choisi de s'impliquer dans ce dispositif qu'elle cofinance avec l'UE depuis 2018.

En 2023, elle continuera donc d'aider les agriculteurs, de plus en plus nombreux à se convertir à la bio, à pérenniser leur production dans ce système, grâce à une **enveloppe spéciale de 5 M€**.

### Un arrêté pour répondre à l'urgence

Autorité de gestion de ces fonds finançant, entre autres, les **Mesures agro-environnementales et climatiques** (MAEC). Le Président de Région prendra un **arrêté de reconnaissance de cas de force majeure** afin de prendre en compte l'impact de la sécheresse et **permettre le versement des aides prévues**.

En visite dans les monts d'Arrée, fin juillet, après les incendies qui ont ravagé 2 000 hectares de terres,

Loïg Chesnais-Girard avait déjà annoncé vouloir activer la clause de force majeure pour **payer sans délai les aides MAEC** aux agriculteurs locaux ayant perdu des prairies ou des terrains de fauchage de landes.

Dans cette lignée, un **bonus exceptionnel de 50 €/ha** sera accordé aux souscripteurs de MAEC pour 2022,

soit un **investissement supplémentaire de 7 M€** pour cette dernière année de l'actuelle PAC.

La Région renforce également son aide à l'investissement pour 2022/2023 avec **3 M€ de plus** pour la modernisation ou l'acquisition d'équipements rendant les exploitations plus performantes sur les plans économique et environnemental.

### La Région, championne des aides en faveur des transitions

Lors de la programmation qui s'achève au 31 décembre, la Bretagne a déjà démontré son volontarisme en mobilisant **près de 300 M€** de crédits FEADER sur des mesures agroécologiques, impliquant désormais **une exploitation bretonne sur cinq**.

In fine, l'objectif poursuivi, sous l'impulsion de Loïg Chesnais-Girard, est de continuer à promouvoir le « **bien-manger pour tous** », permettant de **conjuguer les enjeux de souveraineté alimentaire et de revenus pour les agriculteurs**.

Dans un contexte de tension sur l'énergie et l'accès à l'eau, la Région travaillera aussi, dans les prochains mois, à **porter des solutions en la matière**. Elle finance déjà des dispositifs de gestion quantitative de l'eau à petite échelle (acquisition de matériels de mesure, de traitement ou de recyclage, ou à travers des MAEC qui favorisent les économies d'eau).

### 12 M€ d'aides exceptionnelles pour l'agriculture bretonne

➤ **7 M€ supplémentaires**  
pour les MAEC en 2022

➤ **Paiement des contrats MAEC impactés par la sécheresse**

➤ **5 M€ supplémentaires**  
en faveur du Maintien en Agriculture Biologique (MAB) en 2023

## OBJECTIF 1 000 INSTALLATIONS PAR AN !

ÉTATS GÉNÉRAUX DE  
**l'installation-  
transmission**  
agricole en Bretagne

#AvenirAgriBZH

La Bretagne est une terre d'agriculture avec ses 26 300 fermes dont la surface représente 59% du territoire. Aujourd'hui, le renouvellement des générations revêt un aspect crucial pour ce secteur (10% de l'emploi breton direct et indirect), alors qu'un chef d'exploitation sur deux a plus de 50 ans. Pour y faire face, la Région a réuni près de 200 professionnels lors des états généraux de l'installation-transmission, entre octobre et juin derniers, afin de dégager des pistes pour insuffler une nouvelle dynamique. Le but : atteindre, à compter de 2028, 1 000 installations aidées par an pour préserver le tissu breton de fermes familiales (62 ha en moyenne), garantir la souveraineté alimentaire et limiter l'artificialisation des sols.

La Bretagne reste l'un des territoires où l'on installe le plus en France : **507 nouveaux agriculteurs** ont été soutenus en 2021. Mais la pyramide des âges montre une profession vieillissante qui voit **près de 2 000 agriculteurs partir en retraite chaque année**, à l'heure actuelle. Loïg Chesnais-Girard souhaite donc **doubler le nombre de parcours vers l'installation** pour inverser cette tendance.

Le Président de Région s'était engagé à réunir des états généraux de l'installation et de la transmission : promesse tenue ! Au sein de cette instance éphémère, les acteurs et parties prenantes au débat (voir encadré ci-dessous) ont pu dresser des constats et proposer des idées susceptibles de favoriser les reprises d'exploitations.

### EGIT : 148 organismes représentés

Afin d'orienter au mieux les actions à mener, la Région a voulu associer à la consultation des organismes de tous horizons. Ont ainsi participé aux états généraux des **institutions** (CESER, DRAAF, SAFER, INRAE), des représentants des **60 intercommunalités bretonnes**, des **acteurs de la formation** (ANEFA, CNEAP, Breizh FormAgro), des **associations** (Réseau Cocagne, Initiative Bretagne), des **professionnels** (Le Gouessant, Eureden, Sanders Bretagne), des **banques** (Crédit Agricole, Crédit Mutuel) ainsi que des partenaires, tels les **chambres d'agriculture** et les **syndicats**.

### Une consultation inédite en Bretagne

A plusieurs reprises, ils se sont retrouvés au sein de **4 ateliers thématiques** :

- **Territoires**, pour évoquer l'implication des acteurs locaux dans la dynamique d'installation,
- **Formation et attractivité**, pour redonner envie aux jeunes de rejoindre des formations initiales ou professionnelles mieux adaptées,
- **Foncier**, pour repenser les outils d'accès aux terres arables,
- **Transmissibilité**, pour mieux accompagner les agriculteurs cédant leur exploitation dans la recherche d'un successeur.

Ces travaux, étalés sur 9 mois, ont abouti à la restitution, le 1<sup>er</sup> juin dernier, de **89 pistes d'actions** identifiées par l'ensemble des participants.

**Fin 2022**, Loïg Chesnais-Girard et son équipe soumettront au vote des 83 conseillers régionaux un **plan breton de soutien à l'installation et la transmission**, destiné à mobiliser les acteurs concernés.

Il devrait comporter un volet foncier renforcé. En outre, ce plan pourrait mener à la **création d'un dispositif de diagnostic économique, social et environnemental** accompagnant la transmission afin de soutenir les agriculteurs cédants, moins aidés que les candidats à l'installation.

**INSTALLATION-TRANSMISSION EN BRETAGNE**

**NOS PRIORITES :**

- \* Assurer le renouvellement des générations
- \* Préserver le mode d'exploitation familial
- \* Faciliter l'accès au foncier agricole

**NOS OBJECTIFS :**

- \* Accompagner la transmission des exploitations agricoles
- \* Doubler le nombre d'installations aidées par an d'ici 2028

*La Bretagne c'est :*

- > 1<sup>re</sup> région française créatrice d'emplois agricoles
- > 26 335 exploitations
- > 55 390 actifs agricoles
- > 750 installations par an, dont 1/4 gérées par des femmes
- > 500 installations aidées par an, dont 1/3 en agriculture biologique

Sur son stand, au SPACE, la Région Bretagne mettra en avant son chantier prioritaire : l'installation d'agriculteurs pour compenser les 2 000 départs en retraite annuels.

# LA POLITIQUE AGRICOLE RÉGIONALE EN CHIFFRES

La Région appuie très largement sa politique agricole sur le **Programme de Développement Rural Bretagne PDRB 2014-2020**, prorogé jusqu'au 31 décembre 2022, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC (2023-2027). Le volet agricole du PDRB s'articule principalement autour :

- ◆ du programme d'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs (dotation JA),
- ◆ du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA),
- ◆ des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC),
- ◆ des dispositifs sur la valorisation du bocage et de la valorisation de la forêt.

## L'installation des jeunes agriculteurs

- ◆ 576 porteurs de projets accompagnés en 2021, tous dispositifs confondus (SIA pour les plus de 40 ans, DJA pour les jeunes agriculteurs, prêt d'honneur, mise en réserve), soit 13 M€ dont 8,9 M€ de FEADER (plus de 60 M€ depuis 2014),
- ◆ 3 200 installations depuis 2014,
- ◆ 40 % des installations en agriculture biologique en 2021.

## Le plan de modernisation des exploitations agricoles

- ◆ Plus de 240 M€ de soutien public depuis 2014, tous financeurs confondus,

- ◆ 9 161 bénéficiaires au total de 2014 à 2020,
- ◆ Pour 2021, 1 398 dossiers soutenus pour 36,6 M€ de soutien public dont 5 M€ de crédits Région.

## Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et les aides à l'agriculture biologique

- ◆ 295 M€ engagés sur la période 2014-2020, dont 153 M€ de FEADER,
- ◆ 5 500 exploitations aidées depuis 2015,
- ◆ 2 600 exploitations engagées en MAEC système en 2020 (soit 150 000 ha),
- ◆ 252 exploitations engagées en MAEC protection des races menacées,
- ◆ 35% des exploitations en bovin lait et viande sont engagées dans des MAEC système ou en bio,
- ◆ 125 M€ pour soutenir les exploitations bio (toutes mesures confondues),
- ◆ 1 600 exploitations engagées en Conversion (CAB) ou en Maintien en agriculture biologique (MAB).

## Programme Breizh bocage

- ◆ 20 M€ engagés depuis 2015 dont 10 M€ de crédits FEADER et 3 M€ de crédits Région,
- ◆ 4 000 exploitations agricoles ont planté des haies sur leurs parcelles depuis 2015,
- ◆ 500 km de haies plantés, en moyenne, chaque année.

## PAC 2015-2022 : LA BRETAGNE DÉJÀ EXEMPLAIRE

La Bretagne entend poursuivre, dans les années à venir, sa politique en faveur d'une agriculture durable, comme elle l'a fait lors de la précédente PAC, avec des **résultats majeurs**. Elle est de loin la **Région la plus impliquée** dans le financement des MAEC et des aides à la conversion ou au maintien en agriculture biologique : à elle seule, elle représente un tiers des crédits mobilisés par l'ensemble des régions françaises. Il est aussi à noter la réussite des MAEC, au-delà du nombre de contrats passés, puisque sur la période 2015-2022, **la quasi-totalité des souscripteurs ont atteint les objectifs fixés**, voire les ont dépassés.

Par ailleurs, la reconquête de 6 000 ha de prairies, grâce au travail mené, a permis d'avancer sur l'autonomie alimentaire des élevages tout en constituant des puits de carbone. En parallèle, le programme de replantation de haies **Breizh bocage** (20 M€ engagés) a remporté un franc succès puisque **la Bretagne représente deux-tiers du linéaire réalisé à l'échelle nationale**.

Au 1<sup>er</sup> janvier, la Politique agricole commune (PAC) version 2023-2027 entrera en vigueur, avec une **nouvelle répartition de la gestion des crédits européens**. L'État reprendra la main sur l'ensemble des aides surfaciques, charge pour les Régions d'instruire les aides aux investissements, les aides à l'installation, mais aussi les programmes de développement rural **LEADER**, la forêt, les MAEC non surfaciques et la nouvelle MAEC forfaitaire de transition écologique.



La ferme du Buis sonnant, à Plouguernevel (22), produit, transforme et vend ses produits laitiers, notamment du gwell, yaourt d'origine finistérienne, avec l'appui de l'Europe © L'œil de Paco / Région Bretagne.

**SERVICE PRESSE**

Odile Bruley (06 76 87 49 57) | Sylvain Le Duigou (06 42 32 13 57) | Julien Lagache (07 87 21 88 97)

[www.bretagne.bzh/espace-presse](http://www.bretagne.bzh/espace-presse)  [@bretagne\\_presse](https://twitter.com/bretagne_presse)